



Laon, le 16 mars 2017

Communiqué de presse

Signature d'une convention de partenariat entre la gendarmerie nationale et les bailleurs sociaux

Vendredi 17 mars 2017

Cette convention a pour objet de renforcer les liens entre les différents acteurs en matière de prévention de la délinquance, d'amélioration du cadre de vie et de détection de risques de troubles à l'ordre public.

Ce vendredi 17 mars 2017, en présence de M. Nicolas BASSELIER, préfet de l'Aisne, une convention de partenariat a été signée à la préfecture de l'Aisne entre le colonel Carlos MENDES, commandant le groupement de gendarmerie départementale de l'Aisne et quatre bailleurs sociaux du département :

- la Maison du CIL, représentée par Mme Mélanie PREVOST, directrice commerciale et territoriale Nord Aisne ;
- Habitat Saint-Quentinois, représenté par M. Marc VOISIN, directeur général ;
- Logivam, représenté par M. Gilles TARDY, président du directoire ;
- l'Office Public de l'Habitat de Laon et de l'Aisne, représenté par M. Jean-Denis MEGE, directeur général.

Ce partenariat a pour but de rapprocher les différents interlocuteurs (référénts gendarmerie et représentants locaux des bailleurs) pour favoriser les échanges et recueillir des informations. Les signataires s'engagent à conjuguer leurs efforts pour prévenir et lutter contre les occupations des parties communes dans les bâtiments et toute forme de trafic et recel. Les efforts porteront également sur la réduction des troubles locatifs et des coûts du vandalisme, sur l'amélioration de la qualité de vie des locataires et sur la prévention de toute forme d'errance et de maltraitance, afin de remédier au sentiment d'insécurité.

La convention officialise certaines bonnes pratiques déjà mises en œuvre par plusieurs unités territoriales du groupement de l'Aisne. Elle se veut pragmatique en laissant toute latitude localement sur les moyens de communication utilisés entre les acteurs, tout en définissant des règles pour le signalement des incidents ou les dépôts de plainte.

Elle pourra s'accompagner d'actions de sensibilisation de la part de la gendarmerie à l'intention des personnels de terrain, actions qui porteront sur la gestion d'une intervention, la négociation ou la sensibilisation à la sécurité (recours aux dispositifs techniques de prévention). Les personnels de la gendarmerie seront également disponibles pour participer à une analyse de la sûreté des différents sites.

Cette convention s'appliquera sur toute la zone de compétence gendarmerie du département de l'Aisne où sont implantées des emprises immobilières de ces différents bailleurs.

2, rue Paul Doumer – CS 20656 – 02010 LAON CEDEX

Contact presse : Service départemental de la communication interministérielle
Tél : 03 23 21 82 15 ou 06 85 47 34 69 ou 06 07 98 05 83 - Courriel : pref-communication@aisne.gouv.fr
www.aisne.gouv.fr - www.facebook.com/prefetdelaisne - Twitter : @Prefet02